

Démarches à suivre :

Vous pouvez nous contacter par téléphone, par mail ou vous adresser directement à l'accueil du site concerné.

TARIFS JOURNALIERS

Au 01/07/2026

EHPAD « YVON COUET » de Bécon-les-Granits et « LES TILLEULS » du Lion d'Angers

Tarif hébergement : 75.48€

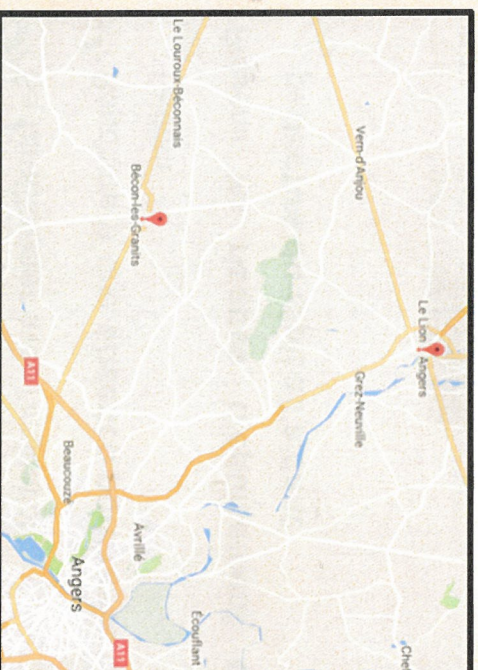
Différence de 2.30€ avec l'hébergement permanent (73.18€) pris en charge par le département de Maine et Loire pour les résidents du Département

Tarif dépendance (ticket modérateur restant à charge) : 6.16€

Montant facturé : 81.64€

Toute l'équipe se tient à votre disposition afin de vous proposer un accompagnement personnalisé et adapté à vos besoins.

LOCALISATION



COORDONNEES

EHPAD « Les Tilleuls »
3, avenue Philéas Fogg
49220 LE LION D'ANGERS
Tel : 02 41 95 30 06
contact.lelion@ehpadrba.fr

EHPAD « Yvon Couet »
25, rue d'Angers
49370 BECON LES GRANITS
Tel : 02 41 22 10 10
contact.becon@ehpadrba.fr

HEBERGEMENT TEMPORAIRE



L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver une solution d'hébergement pour une courte durée.



Résidences
Bocage d'Anjou

EHPAD : Bécon-les-Granits - Le Lion-d'Angers - Vend'Anjou

PRESENTATION

Les Résidences Bocage d'Anjou vous proposent **4 places d'hébergement temporaire** (3 places sur le site du Lion d'Angers et 1 place sur le site de Bécon-les-Granits). Cet accueil est limité pour une durée maximum de **90 jours** consécutifs ou non dans l'année.

Le principe même de l'hébergement temporaire est d'être souple. On peut y avoir recours :

Ponctuellement : une semaine

Régulièrement : une semaine tous les 2 mois

L'hébergement temporaire peut se dérouler :

Sur une longue période continue : 3 mois consécutifs

Sur des périodes plus courtes répétées régulièrement dans l'année : 1 mois en janvier, 1 mois en août, 1 mois en décembre...

LES AVANTAGES de l'hébergement temporaire

Favoriser le retour à son domicile

Offrir une **solution de répit** suite à une hospitalisation

Créer du **lien social**

Se **familiariser** avec l'institution

Répondre à une **absence ponctuelle** de l'aidant

Prévenir les **risques d'épuisement** et **permettre du répit à l'aidant**



LES PRESTATIONS

Les personnes accueillies bénéficient des mêmes prestations et services que les personnes en hébergement permanent.

⇒ **Un accompagnement par l'équipe** soignante pour les actes de la vie quotidienne si nécessaire

⇒ **Un hébergement confortable**

- chambre équipée (lit médicalisé avec chevet, salle de bain adaptée, bureau, fauteuil de repos)
- restaurant de qualité
- entretien du linge
- entretien des locaux



⇒ **L'accès à l'ensemble des animations, sorties et festivités** proposées par la résidence